

Ouverture de la séance à 18h35

13 présents,

procuration de M. Imbert donnée à M. Gabens, procuration de Mme Soulayres donnée à M. Puech.

Secrétaire : JF Déléris

Approbation du PV du 23 septembre 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

CR des décisions prises par le Maire

Décision 12 2024 du 18 octobre,

Décision 13 2024 du 31 octobre,

Décision 14 2024 du 12 septembre,

Pas de remarques de l'assemblée

Acquisition du bâtiment DELBREIL :

Un débat est entamé sur les travaux à venir dans le bâtiment pour répondre aux demandes des associations, et sur l'état de la couverture du bâtiment.

Accord est demandé pour autoriser M. le Maire à se porter acquéreur de ce bien d'ici la fin de l'année 2024 et à signer une promesse de vente chez le notaire.

L'accord est donné à l'unanimité.

Désignation et rémunération des agents recenseurs

M. le Maire rappelle (...) du 16 janvier au 15 février 2025 (et non du 25 janvier au 15 février comme indiqué précédemment).

Après l'exposé de M. le Maire, il est précisé que les personnes qui ne pourront pas utiliser internet viendront sur RV à la Mairie.

Il est demandé si les résultats sont anonymes ; le dernier recensement 1070 habitants en 2021.

La candidature des deux agents municipaux est examinée, M. le Maire indique que Mme Manzoni a reçu une formation spécifique ; la rémunération des deux agents interviendra en fonction de leur situation administrative.

Le conseil approuve ces candidatures par 14 votes pour et une abstention.

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAPER)

Un débat sur l'intérêt des deux secteurs potentiels identifiés dans le village est posé, ainsi que sur les conditions de la fourniture d'énergie au bénéfice des bâtiments communaux.

Le conseil approuve les deux zones proposées avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Questions diverses :

Mme Vergara : travaux d'étanchéité sur le pont, réfection de la bande de roulement, et rehaussement de la voirie devant le commerce de coiffure : le détail des travaux est demandé par des habitants qui ressentent un besoin de communication. M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental a investi

1,5 million d'euros pour la commune en 2024. Des informations seront demandées au prestataire et communiquées sur la page facebook Lamothe Capdeville Officiel

Mme Vergara : remplacement des plantes et arbustes morts : le constat d'un appauvrissement du végétal dans l'espace public du village est énoncé. Un débat sur l'importance de fleurir, de planter des arbustes est mené. Il est pris en note la demande.

Mme Vergara : récent nettoyage du jardin du presbytère d'Ardus par les agents municipaux : il est demandé si son entretien est prévu de façon régulière. M. le Maire indique qu'il a été procédé à un nettoyage ponctuel par les agents municipaux du fond de ce jardin.

Mme Dejean : Inauguration à prévoir du terrain de foot de Cos : M. le Maire répond qu'une inauguration avec les membres du club interviendra en début d'année 2025, après la fin des travaux de main-courante.

Mme Vergara : défaut de communication sur les travaux de création d'un parking derrière le monument aux morts : prévu lors des séances de la commission voirie du conseil municipal, un parking de 13 places a été créé. M. le Maire reconnaît que la communication a été faite auprès de certains riverains tardivement.

Mme Dejean : entretien du monument aux morts du cimetière de Cos : des habitants de Cos souhaitent le faire nettoyer et y faire procéder à des commémorations sur le site, et pas seulement à Ardus. Le cimetière est correctement entretenu, rappelle M. le Maire.

Mme Dejean : éclairage de la stèle Léon Bourjade à Cos : les riverains demandent à ce que le propriétaire de la stèle revoie l'éclairage, qui occasionne une pollution visuelle nocturne.

M. Délérís : déchets au sol devant les containers recup'verres : c'est l'opérateur choisi par le SIRTOMAD qui doit entretenir l'environnement des containers. La question sera posée au SIRTOMAD sur la solution permettant d'y remédier.

Mme Vergara : problème d'évacuation des eaux pluviales au bas de la rue d'Ardus lors de fortes pluies au préjudice d'une famille qui demeure au n°25 grand rue d'Ardus : des travaux ont été faits, mais une infiltration demeure, provoquant des dégâts dans la maison. Le coût de la maintenance est supporté par le Grand Montauban, M. le Maire va contacter la société GEM pour connaître le diagnostic récemment établi et les solutions envisageables pour y remédier.

M. le Maire : l'association de la pétanque souhaite une extension de 25 m² du local actuel sur la plage. Deux architectes montalbanais ont été contactés pour présenter un projet. Le local pourrait bénéficier à d'autres associations ainsi que pour des initiatives spontanées. 70 à 80% de l'investissement pourrait être couvert par des subventions.

Mme Marillaud : projet MUSIQU'AU CLAE : c'est un projet départemental animé par les Francas. La fabrication des costumes et décors est en retard, des répétitions sont annulées à la suite d'absences du personnel communal. Mmes Marillaud et Boutié vont appuyer l'animatrice de l'ALAE pour accompagner le projet. Un appel aux bonnes volontés sera lancé sur la page facebook. Le concert aura lieu le 18 janvier à la salle des fêtes de Montech, en présence des 450 enfants de 7 communes, accompagnés de musiciens professionnels. Les personnes intéressées pour y assister peuvent s'inscrire auprès des Francas.

Mme Marillaud : spectacle de clowns à l'école : il aura lieu le 12 décembre, une aide est demandée à la municipalité par l'APE pour financer ce spectacle. M. le Maire répond que la municipalité a toujours soutenu de telles initiatives.

Mme Vergara : solidarité face à la catastrophe naturelle en Espagne : elle a contacté ce jour l'association Occitain ; une opération de collecte peut être organisée dans le village pour le prochain convoi humanitaire du 28 novembre. L'initiative est encouragée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.